



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des populations**

**INFORMATION RELATIVE A L'ABSENCE D'OBSERVATIONS  
DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Auvergne-Rhône-Alpes, saisie le 13 juillet 2021, n'a pas émis d'avis dans le délai de 2 mois concernant le dossier suivant :

Demandes de permis d'exploitation de gîte géothermique et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers d'exploitation pour la création d'une centrale de production de froid au niveau du bâtiment du « skatepark » dans le parc de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>.

Cette information a été publiée le 16 septembre 2021 sur le site Internet de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes et est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r304.html>

Un extrait est reproduit ci-dessous :

**Création d'une centrale de production de froid sur le secteur de Gerland à Lyon 7 (69)**

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement.

2021APARA100 / 2021-ARA-AP-01193

Absence d'avis du 13 septembre 2021